

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 22 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 16 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers absents :	04
Nombre de pouvoirs :	00
Nombre de votants :	23

Présents : Frédéric VASSY, Pierre BUIS, Agnès JAUBERT, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Patrick REYNAUD, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Olivier CHAPMAN, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Stéphanie BLANC, Carole PUZIN, Valérie PORRIN, Nicole BADIN, Robert COMTE, Philippe PATOUILARD, Mireille SWIATEK, Luc TROULLIER.

Absents excusés : Sylvia CHOSSON, Charlène FIAT, Dominique ESTEVE et Bernard LE GOFF.

DEBAT PUBLIC

M. BARITEAU pose une question sur le projet de 4^{ème} pont de Romans. Il souhaite savoir si la commune est impliquée dans ce projet ?

Agnès Jaubert explique que le SCOT a financé les études. On en est au début.

Frédéric VASSY indique que la commune est invitée aux réunions.

Frédéric VASSY déclare la séance ouverte.

Il fait un point sur la notion juridique « d'élus intéressés » et la nécessité de délibérer dans les bonnes formes.

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- Désigne Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

Nicole BADIN souhaite que soit notée son intervention sur les courriers reçus en mairie et non lus en conseil.

Frédéric VASSY demande si elle a connaissance de courriers qui n'auraient pas été lus en séance et de les lui communiquer afin de les lire.

Nicole BADIN répond que oui.

Philippe PATOUILLARD demande que les courriers soient retrouvés via l'enregistrement du courrier et lus en séance du conseil.

Frédéric VASSY précise que lorsque des courriers arrivent par mail, il est moins attentif aux destinataires du message, et ces messages ne sont pas enregistrés.

Philippe PATOUILLARD ajoute que lorsque des courriers sont reçus, le maire contacterait la personne et lui demanderait de confirmer qu'elle souhaite que le conseil soit informé. Souvent la personne y renoncerait. Or le courrier était bien à destination du conseil !

Frédéric VASSY redemande quels sont ces courriers et il les lira.

A l'avenir, il y fera plus attention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2018/021 : Prémption dans le cadre du droit de prémption urbain

Article 1er : Décision de solliciter l'EPORA, en vertu de l'article R321*19 du Code de l'Urbanisme, afin de préempter les biens assis sur la parcelle cadastrée section ZN et numérotée 239, située au 245 rue de Beauregard, 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE.

Article 2 : Décision de confirmer la volonté de la commune qu'EPORA exerce le droit de prémption au prix de 600 000 euros, tel que mentionné dans la DIA.

Un acte constatant le transfert de propriété entre les vendeurs et l'EPORA sera dressé dans le délai de 3 mois, conformément aux dispositions de l'article R 213-12 du Code de l'Urbanisme.

La communauté d'agglomération acquerra le terrain susnommé avant le terme de la convention.

Décision 2018/022 : Centre Technique Municipal - Local Associatif - BONHOMME - Avenant N° 2

Décision de signer l'Avenant N° 2 au marché en vue de la Construction d'un Centre Technique Municipal et d'un Local Associatif pour un montant de travaux supplémentaires de 509.00 € HT soit 610.80 € TTC.

Frédéric VASSY demande aux personnes concernées par le prochain point de l'ordre du jour de quitter la salle.

Claudine DIRATZONIAN quitte la salle, elle ne prend part ni au débat, ni au vote.

2018/084. MAISON MEDICALE – VENTE DES LOTS AUX PRATICIENS (3.2)

Rapporteur, Frédéric VASSY

Par délibération 2016-038 du 19 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé les travaux de création d'une maison médicale afin de regrouper les différentes offres de soins dans un lieu

facilement accessible à la population et d'assurer une meilleure synergie entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine médical et paramédical.

La livraison des locaux terminés est prévue pour le 2 janvier 2019. Tous les lots sont affectés. Il est maintenant nécessaire de fixer le prix de vente des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Philippe PATOILLARD), décide,

- De fixer à deux mille euros (2 000€) hors taxes le mètre carré le prix de vente des différents lots.
- De vendre les lots suivants aux acquéreurs ci-dessous désignés (ou toute société s'y substituant):
 - ✓ Lot 2, 33.3 m², 66 600€HT à GONTARD Marie,
 - ✓ Lot 4, 23.31 m², 46 620€HT, conjointement à STOS Nathalie, DREVET Isabelle, MARQUET Cécile, PLANTIER Estelle,
 - ✓ Lot 5, 107.88 m², 214 760€HT, à FONTAINE Vincent,
 - ✓ Lot 6, 35.24 m², 70 480€HT, à DELCHER Mathieu,
 - ✓ Lot 7, 12.17 m², 24 340€HT, à CHANAL Pauline.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur et à signer les pièces nécessaires, notamment les actes de vente.

Claudine DIRATZONIAND réintègre la salle.

Frédéric VASSY demande aux personnes concernées par le prochain point de l'ordre du jour de quitter la salle.

François DAMIRON quitte la salle, il ne prend part ni au débat, ni au vote.

2018/085. COMITE DES FETES - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION (7.1)

Rapporteur, Frédéric VASSY.

Considérant que le Comité des fêtes organise chaque année la fête du village et le Corso,

Considérant qu'à cette occasion, des commerçants forains occupent le domaine public et paient à ce titre une redevance,

Considérant la volonté de la commune de participer à l'organisation de cette manifestation importante pour le village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De verser au Comité des Fêtes une participation équivalente au montant des redevances d'occupation du domaine public perçues par la commune à l'occasion du corso 2018, soit la somme de 5 366 €,

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur, et à signer les pièces nécessaires.

François DAMIRON réintègre la salle.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

- Eliane DEFRANCE fait part au conseil municipal du spectacle « Et maintenant qui me dira je t'aime » qui aura lieu le 4 novembre.
- Claudine DIRATZONIAN fait le compte rendu de la dernière commission scolaire

Les effectifs sont en hausse, 10 familles supplémentaires dans chaque structure.

La commission est favorable au renouvellement de la subvention pour les bus à l'amicale des écoles du Châtelard dans le cadre du spectacle de Noël.

Deux classes de l'école élémentaire ont le projet de partir en classe découverte, la commission y est favorable.

Deux classes de l'école de Bonlieu et une de l'école élémentaire du Chatelard ont participé à l'exposition Chemin de peintres.

- Christine DOELSCH indique que l'assemblée générale de la FNACA aura lieu le 24 octobre.

Arrivée de Bernard LE GOFF à 19h21.

QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric VASSY explique que pour le 11 novembre, une délégation de Niederriden sera présente. Il recherche 94 hommes de la commune entre 16 et 50 ans pour théâtraliser l'hommage aux Châteauneuvois morts pour la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25